

L'épargne salariale et l'épargne retraite d'entreprise collective se portent bien !



© 2023 Les Echos Publishing

L'association française de la gestion financière a publié les résultats de son enquête semestrielle portant sur l'épargne salariale et l'épargne retraite d'entreprise collective à fin juin 2023. Et les auteurs de l'étude ont relevé que les derniers encours enregistrés constituaient un nouveau record : 180 milliards d'euros, soit une progression de 13,2 % par rapport au 1^{er} semestre 2022.

Dans le détail, l'épargne retraite collective d'entreprise (Perco et PER collectifs) a affiché une progression de 13,7 % au 1^{er} semestre 2023 par rapport au 1^{er} semestre 2022. Ce qui porte les encours à 28 milliards d'euros. Étant précisé que 77 % de cette épargne retraite sont constitués de PER collectifs. En termes de collecte, les versements sur les plans d'épargne d'entreprise (PEE) et sur les plans d'épargne retraite collectifs ont atteint 14,4 milliards d'euros (+1,2 milliard d'euros par rapport au 1^{er} semestre 2022).

Autre information à tirer de cette étude, les deux tiers des versements des épargnants ont été placés dans des fonds orientés actions (y compris la part actions dans les fonds

diversifiés). Ce qui témoigne de l'appropriation de ces dispositifs par les épargnants dans un objectif de détention à moyen-long terme. Une attitude que l'on retrouve également à travers le développement de la gestion pilotée, qui représente désormais 38 % des encours de l'épargne retraite.

Précision : le nombre d'entreprises équipées d'un dispositif d'épargne salariale ou d'épargne retraite est en augmentation, en particulier dans les TPE/PME : 386 800 entreprises (+5,2 % sur un an) sont équipées d'un plan d'épargne salariale ou retraite (type PEE ou Perco/PER collectif) et 215 500 entreprises (+9 % sur un an) sont équipées d'un dispositif d'épargne retraite d'entreprise (type PER collectif ou Perco).

Enfin, le PER collectif continue, lui aussi, sa progression dans les entreprises. 3 millions d'épargnants en sont désormais équipés. Ce qui représente un encours d'environ 21,5 milliards d'euros. L'ensemble des produits collectifs d'épargne retraite, à savoir Perco et PER collectifs au format compte-titres issus de la loi Pacte, représente 28 milliards d'euros d'encours (+13,7 % en un an). Ces produits d'épargne retraite bénéficient à 3,9 millions de porteurs de parts (+5,4 % sur un an).

[AFG – Étude semestrielle 2023 sur l'épargne salariale et l'épargne retraite d'entreprise collective](#)

© 2023 Les Echos Publishing